

## FORMATION A DISTANCE HYGIENE SECURITE

### REACH & LA PLASTURGIE



**MERCREDI 23 & JEUDI 24 JUIN 2021**  
En visio-conférence (Teams)

125 rue Aristide Briand 92300 LEVALLOIS-PERRET / Tél : +33 (0)1 44 01 16 38  
E-mail : [gpaservices@autoplasticgate.com](mailto:gpaservices@autoplasticgate.com) / [www.autoplasticgate.com](http://www.autoplasticgate.com)  
Siret : 437 727 274 00023 – APE 8299Z – N° TVA intra-communautaire : FR05437727274

Numéro d'enregistrement de GPA Services en tant qu'organisme de formation : 11922029692.

## Objectifs :

Mieux comprendre les obligations liées à cette réglementation.  
Comment mettre en œuvre REACH sur mon site ?  
Suis-je en conformité avec la réglementation ?

### Contenu pédagogique :

#### Module 1 – Mercredi 23 Juin 2021

- 14h00 REACH / contexte, principes et définition
- 14h30 Champ d'application
- A quoi s'applique REACH ?
  - A qui s'applique REACH ?
- 15h30 Le processus REACH et son impact sur l'entreprise
- Importation,
  - Enregistrement-notification.
  - Substances candidates (SVHC)
  - Substances à autorisation
- 18h00 Fin du module 1

#### Module 2 – Jeudi 24 Juin 2021

- 9h00 Communication tout au long de la chaîne d'approvisionnement
- Les fournisseurs
  - Les clients
  - L'autorité européenne
  - SCIP
- 10h00 Appliquer REACH, se préparer et anticiper
- Connaître ces substances (substances, mélanges, articles)
  - L'utilisation des FDS
  - Anticiper les demandes clients
  - Anticiper les ruptures d'approvisionnement
  - REACH UK
- 11h30 Exemples et cas pratiques
- Cibler des substances critiques
  - La notification des substances dans un article
- 12h30 Le recyclage des matières plastiques et REACH
- 13h00 Fin du module 2

#### Moyen(s) pédagogique(s) :

Séance de formation à distance via Teams  
Projection support de présentation.

#### Modalité(s) de suivi et dispositif(s) d'appréciation des résultats :

Questions écrites (QCM...)  
Fiche de présence.

#### Public visé / prérequis :

Responsable HSE, Animateur HSE,  
Acheteur, Chargé de projet REACH.

#### Objectifs de la formation :

Comprendre et mettre en œuvre REACH.

#### Sanction de la formation :

Attestation de stage

#### Durée :

2 modules de 4 heures de formation collective soit 8 heures.

#### Lieu :

A distance par visio-conférence via Teams

#### Date :

**Mercredi 23 & Jeudi 24 Juin 2021 de 9h00 à 13h00**

#### Tarif :

Adhérent GPA : 400€ HT/pers  
Non adhérent : 600€ HT/pers

#### Possibilité d'intervention intra-entreprise :

Nous consulter



## BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION A DISTANCE

### REACH & la Plasturgie

MERCREDI 23 JUIN & JEUDI 24 JUIN 2021

de 9h00 à 13h00

A distance par visio-conférence (Teams)

Conditions de participation

Frais d'inscription par participant :

Adhérent GPA 400 € HT  Non adhérent 600 € HT

ENTREPRISE : .....

ADRESSE : .....

N° SIRET..... Code NAF ..... EFFECTIF : .....

Stagiaire :

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

EMAIL : ..... TEL : .....

Données de facturation :

A votre société

A votre organisme collecteur :

Nom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Personne à contacter : .....

A nous retourner par mail [gpaservices@autoplasticgate.com](mailto:gpaservices@autoplasticgate.com) ou par fax au 01.44.01.16.52

Date :

Signature et cachet de l'entreprise :

125 rue Aristide Briand 92300 LEVALLOIS-PERRET / Tél : +33 (0)1 44 01 16 38  
E-mail : [gpaservices@autoplasticgate.com](mailto:gpaservices@autoplasticgate.com) / [www.autoplasticgate.com](http://www.autoplasticgate.com)  
Siret : 437 727 274 00023 – APE 8299Z – N° TVA intra-communautaire : FR05437727274

Numéro d'enregistrement de GPA Services en tant qu'organisme de formation : 11922029692.

**Article 1 : Dispositions Générales**

GPA Services est un organisme de formation proposant des prestations et formations inter et intra-entreprise. Ces prestations et formations sont soumises aux termes et conditions présentés dans ce document « Conditions générales de vente » (ci-après les CGV).

Ces CGV s'appliquent à toutes les offres de GPA Services. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV.

Toute clause contraire formulée par le Client ne peut prévaloir sur ces CGV.

**Article 2 : Conditions financières****2.1 Modalités d'inscription**

L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par GPA Services d'un bon de commande signé par tout représentant dûment habilité par le Client.

La signature du bon de commande ou l'accord sur le devis (comprenant le cachet de l'entreprise) implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions.

**2.2 Prix**

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes.

Ils sont majorés de la TVA au taux en vigueur. Les éventuels frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.

Les tarifs comprennent la formation et les supports remis aux stagiaires. Ils n'incluent pas les déjeuners.

Les repas sont optionnels et sont directement facturés au Client qui se charge, le cas échéant, d'en obtenir le remboursement auprès de son OPCA.

En cas de formation en intra-entreprise, les frais de déplacement et d'hébergement du formateur feront l'objet d'une facturation supplémentaire.

GPA Services se réserve le droit de modifier son prix à tout moment mais les prestations seront facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des commandes.

**2.3 Paiement**

La facture est adressée à l'entreprise ou à l'OPCA qui gère les fonds de formation.

Elle doit être réglée à réception de facture. Le règlement peut être effectué par virement ou chèque bancaire à l'ordre de GPA Services.

**2.4 Règlement par un OPCA**

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge auprès de l'OPCA avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à GPA Services.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par GPA Services au Client.

Si l'accord de prise en charge ne parvient pas à GPA Services au premier jour de la formation, GPA Services se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

L'OPCA ne payant qu'au prorata temporis des journées de présence, le coût correspondant aux journées éventuelles d'absence sera facturé au Client.

**Article 3 : Conditions d'annulation**

Dans le cas où le nombre de participants inscrits serait jugé insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, GPA Services se réserve le droit d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnité.

GPA Services offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.

Pour toute annulation communiquée au moins 30 jours ouvrés avant la session, aucune indemnité ne sera due.

Pour toute annulation communiquée moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session, 30% du coût de la formation sera facturé au Client.

Pour toute annulation communiquée moins de 15 jours ouvrés avant la session, 70% du coût de la formation sera facturé au Client.

**Article 4 : Documents contractuels**

Pour chaque action de formation, une convention établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du Travail est adressée en deux exemplaires, dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise. L'attestation de participation est adressée après la formation.

Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.